

Communiqué de presse | Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021

**La crise du Covid 19 a été un révélateur et un facteur d'accélération d'une mutation profonde de l'environnement socio-économique du Pays. La France et ses acteurs économiques doivent capitaliser sur ces évolutions pour en faire des atouts maîtres de son attractivité !  
Publication des 7 propositions de l'AmCham France**

Sous embargo jusqu'au lundi 4 octobre 2021

L'organisation du travail post-Covid-19 est confrontée à des mutations systémiques d'où émergent de nouveaux enjeux managériaux et économiques dont la France doit se saisir pour encore renforcer son attractivité, alors que nombre de ses voisins sont déjà en mouvement.

**Le développement du travail hybride doit être intégré pleinement dans les modes de travail et modèles économiques actuels pour garantir la compétitivité des entreprises, de l'économie française mais également pour que la France conserve sa place de championne européenne de l'attractivité. Au-delà de l'enjeu de compétitivité sur le marché du travail, le télétravail peut également être une source d'efficacité et d'amélioration pour les entreprises. Il promeut la responsabilité individuelle et l'esprit entrepreneurial de tous. À ces enjeux s'ajoute celui de l'urgence climatique, auquel le télétravail contribue à répondre en permettant une réduction des émissions produites lors des trajets entre domicile et lieu de travail, et l'aménagement des territoires du Pays.**

**Les récentes déclarations de la Ministre du Travail, Elisabeth Borne, concernant les règles applicables en matière de télétravail fixent un cadre clair et donnent la main aux entreprises pour définir leurs propres règles en matière de télétravail en concertation avec les représentants du personnel.**

**C'est dans ce sens que l'AmCham France publie ses propositions pour capitaliser sur les évolutions promues par la crise afin d'en faire un atout pour l'attractivité de la France.** Après plus de 6 mois de travaux et de réflexion, les entreprises membres de l'AmCham souhaitent interpeller les pouvoirs publics et les entreprises au travers de 7 propositions :

- 1- **Capitaliser sur le numérique pour faire de la digitalisation un levier d'attractivité**
- 2- **Mettre en place un environnement de travail qui favorise l'agilité et l'innovation dans un monde de travail hybride tout en préservant la culture d'entreprise**
- 3- **Rendre le coût du travail plus attractif dans les secteurs et les métiers stratégiques pour booster l'emploi et les relocalisations**
- 4- **Encourager les entreprises à transformer leur appareil productif pour le rendre plus innovant afin de maintenir et renforcer la production en France**
- 5- **Flécher l'épargne des Français pour financer l'innovation**
- 6- **Tirer profit des nouvelles méthodes de travail pour garantir la formation continue des travailleurs**
- 7- **Répondre aux nouveaux enjeux managériaux de l'organisation du travail post pandémie**



« La crise sans précédent à laquelle le Pays est confronté est source de nombreuses mutations systémiques et économiques qui constituent, sans conteste, une opportunité dont la France et ses acteurs économiques doivent se saisir pour une attractivité toujours plus forte du Pays, accompagnée par le Plan de Relance. La conjonction des deux permet de vraies transformations utiles ! L'AmCham France, avec l'appui de ses entreprises membres, propose 7 recommandations afin de faire de ces enjeux actuels un véritable atout d'attractivité pour le territoire français. »

Bijan Eghbal – Président de l'AmCham France et Associé au sein du Cabinet DLA Piper